

et **Week-End à la carte**

Régional de Pétanque

au lac des Graves, Lascelle, Cantal,

du 19 au 21 mai 2017.



L'URASCE Auvergne et l'ASCEE 15 sont heureux de vous accueillir au Complexe hôtelier du Lac des Graves à Lascelle pour participer au challenge régional de Pétanque.

Vous profiterez de cette occasion pour visiter notre région.

Voici un aperçu des activités proposées :

- **Samedi matin**, visite du château d'Anjony
- **Samedi après-midi**, ballade sur le sentier découverte des gorges de la Jordanne.
- **Dimanche matin**, visite de la fabrication de fromage Salers à la ferme de Laveissière.

Durant le week-end vous pourrez également profiter des installations mises à disposition par le complexe hôtelier et peut-être prolonger votre séjour en découvrant d'autres activités sur place.

Nous serions très honorés de votre présence.

PROGRAMME

VENDREDI 19 MAI 2017

14h30 : Accueil

15h30 : Réunion régionale des membres des comités directeurs

19h30 : Apéritif

20h30 : Repas du Chef de Cuisine :

Planche du Berger, Truite désarêtée puis rôtie au Cantal entre deux, Plateau de fromages d'Auvergne, Crème brûlée à la Gentine (avec 1/4 de vin et café).

Accueil en continu pour les personnes qui arrivent en cours d'après-midi ou de soirée

SAMEDI 20 MAI 2017

CHALLENGE ou ACTIVITES

7 h 00 à 8 h 00 : Petit déjeuner

8 h 30 : Rendez-vous au terrain de boules pour les pétanqueurs

9 h 00 : Rendez-vous salle accueil pour la visite du château d'Anjony

12 h 00 : Déjeuner du Chef de Cuisine :

Bourriol aux noix et bleu d'Auvergne, Suprême de volaille aux girolles, Plateau de fromages d'Auvergne, Cornet de Murat aux fruits confits de saison et sorbet verveine. (avec 1/4 de vin et café).

13 h 30 : Promenade digestive autour du lac

14 h 30 : Reprise challenge pétanque et départ pour le sentier découverte des gorges de la Jordanne.

19 h 00 : Remise des récompenses et apéritif

21 h 00 : Repas du Chef de Cuisine et animation dansante :

Terrine de chèvre frais au basilic et poivrons marinés, Burger de bœuf Salers au fromage d'Auvergne et Truffade, Délice des burons, Croustillant au praliné, mousse au chocolat et miroir aux fruits de saison (avec 1/4 de vin et café).

Accueil en continu pour les personnes qui arrivent au cours de la journée

DIMANCHE 21 MAI 2017

7:15 : Petit déjeuner

8:15 : Départ pour la ferme de Laveissière avec visite de la fabrication de fromage Salers

12h00 : Repas du Chef de Cuisine :

Salade Auvergnate, Rôti de bœuf sauce au bleu, Plateau de fromages d'Auvergne, Le traditionnel vacherin glacé revisité verveine et citron.

14h00 : Départ ou après-midi libre

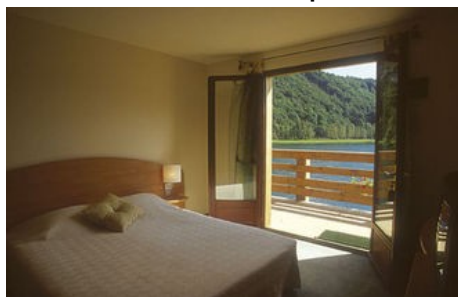
Présentation du complexe hôtelier du Lac des Graves et activités sur place



Le Lac des Graves se situe sur la rivière de la Jordanne, à Jaulhac, entre Velzic et Lascelle. Il s'agit d'une ancienne gravière reconvertie en complexe hôtelier.

Au cœur de la Vallée de la Jordanne, au pied du Puy Mary, venez déguster nos produits du terroir, profiter d'une nuit paisible, prendre un petit déjeuner face au lac et partir à la découverte de notre patrimoine

De la chambre simple.... En passant par le chalet..... à la roulotte.



Le Lac des Graves c'est 8 ha d'eau pure et claire grâce au gravier et au sable et aux sources qui l'alimentent pour une profondeur d'environ 30 mètres.

Si vous souhaitez prolonger votre séjour, d'autres activités sont proposées sur place :

Vous pourrez pratiquer la Pêche à la Mouche "No kill" et "taquiner" les truites Arc en Ciel et Fario qui peuplent le lac.

Le Lac des Graves se situant aux portes du Puy Mary, est une étape idéale pour les cyclistes avant de franchir la montagne.



Murmur & Nature vous accueille aux abords du Lac des Graves et vous propose un parcours aventure installé dans la forêt (accrobranche), ainsi qu'une Via Ferrata pour ceux qui n'ont pas le vertige.

Ces activités sont encadrées par des moniteurs diplômés d'état.



Cantal Équilibre, installée sur le site, propose des activités de balades à poneys, des randonnées à cheval mais aussi des cours d'équitation et des stages et un espace animation pour les enfants.

Toutes les informations sur le complexe hôtelier sont disponibles sur ce lien :

http://www.lacdesgraves.com/presentation_fr.html

PROGRAMME DES ACTIVITÉS ACCOMPAGNANTS

Visite du samedi 20 mai au matin : Le château d'Anjony



Dressé au cœur du Pays Vert et habillé de mille lumières au gré des saisons, cet impressionnant donjon, prototype des petites forteresses de montagne du XVe siècle, offre de riches intérieurs meublés et décorés de remarquables fresques du XVIe siècle. Le château d'Anjony, habité par la même famille depuis l'origine (vers 1430) et ouvert au public depuis plus de 70 ans, est un incontournable du parcours touristique du Cantal.

Visite du samedi 20 mai après-midi : le sentier découverte de gorges de la Jordanne



Les Gorges de la Jordanne, de mystérieuses beautés creusées au fil des siècles dans des brèches volcaniques...Entre rocher, végétation et rivière, leur profondeur peut atteindre 60 mètres !

Sur l'ancien chemin des pêcheurs, 2 km ont été aménagés afin de rendre le parcours accessible à tous. De passerelles en ponts en arc, vous passez d'une rive à l'autre et franchissez les verrous glaciaires. Pour respecter le milieu et répondre aux contraintes de sécurité, vous cheminez aussi bien au fond des gorges que sur les corniches les surplombant. Visite non guidée, distance aller-retour 4km, durée environ 2h30



Visite de la ferme de Laveissière à Mandailles St Julien.

Isabelle et Gilles sont heureux de vous accueillir au cœur du Massif cantalien. Là, à Saint-Julien de Mandailles, vous découvrirez ce qu'est l'agriculture de montagne et vous pourrez admirer les sommets emblématiques du Cantal tels que le Puy Mary, le Puy Griou ou le Puy Chavaroche qui entourent la belle vallée de la Jordanne.

La ferme est située dans la magnifique vallée de la Jordanne où la Famille MANHES produit depuis 4 générations du fromage AOP Salers.

Visite du fromage AOP Salers pendant sa période de production et découverte d'une exploitation agricole et son environnement humain, animal et naturel.

CHALLENGE RÉGIONAL DE PÉTANQUE EN DOUBLETTE

AU LAC DES GRAVES DANS LE CANTAL

2017



RÈGLEMENT

I – ORGANISATION

Article N°1 : Date et Lieu

Le présent règlement complète le règlement général de la FNASCE
Le challenge régional de pétanque se déroulera :

Samedi 20 mai 2017 au lac des Graves à Lascelle, Cantal.

L'organisation en est confiée à l'ASCEE 15

Article N°2 : Participants

Les participants au challenge devront être, adhérent ou ayant droit, d'une ASCEE appartenant à l'URASCE Auvergne et à jour de cotisation le jour de l'événement. Chaque ASCEE de la région pourra présenter une ou plusieurs doublettes de tout âge, mixte et extérieur à condition qu'il soit titulaire de la carte d'adhérent.

Article N°3 : Inscription

Les fiches d'inscription devront être envoyées **avant le 21 avril 2017** à :

Odile Roussiès
ASCEE 15 – DDT du Cantal
22 rue du 139ème RI, BP10414, 15004 AURILLAC cedex

Article N°4 : Composition des poules

Les poules seront déterminées par tirage au sort et en fonction du nombre d'équipes engagées.

Article N°5 : Commission d'organisation

Une commission d'organisation aura pour mission de régler les problèmes susceptibles de se poser dans le cadre du déroulement des épreuves. Elle sera mise en place le matin de l'épreuve pour la durée du challenge et sera présentée aux participants lors du briefing précédent les épreuves.

II – DÉROULEMENT

Article N°6 : Déroulement des rencontres

- Le concours se déroulera en doublette et par poule.
- Les parties seront tirées au sort par les organisateurs
- Dans la mesure du possible (sauf surnombre) aucune équipe de la même ASCEE ne se rencontrera en poule.
- Il y aura un concours principal, un concours complémentaire et une consolante.
- Les deux premières équipes de chaque poule seront qualifiées pour le principal, les autres iront en complémentaire.
- Les perdants de la première partie après les poules iront en consolante ainsi que les perdants de la première partie du complémentaire.
- Les parties après les poules seront à élimination directe.
- Toutes les parties se jouent en 13 points.

Article N°7 : Référence à une réglementation générale

Les rencontres se dérouleront suivant le règlement en vigueur de la FFPJP, règlement complété par le règlement général de la FNASCE.

Article N°8 : Réclamations

Les réclamations éventuelles devront être immédiatement formulées à la commission d'organisation, elles peuvent être verbales ou écrites et les décisions de cette commission sont sans appel.

Article N°9 : Règles et litiges

Les litiges seront examinés et tranchés par la commission d'organisation.

III – RÉCOMPENSES

Des récompenses seront attribuées :

- Trophée régional à l'équipe gagnante du Régional
- Coupe aux perdants de la finale du principal
- Coupe aux vainqueurs du complémentaire
- Coupe aux perdants de la finale du complémentaire
- Coupe aux vainqueurs de la consolante
- Coupe aux perdants de la finale de la consolante
- Coupe à la meilleure équipe féminine
- Coupe à l'ASCEE la mieux représentée

Récompenses « autres » exemple : enfants

IV – ASSURANCES

Article N°10 : Couverture des risques



couleur passion



couleur passion

L'ASCEE organisatrice est titulaire d'un contrat "responsabilité civile" couvrant tout sinistre pouvant survenir à l'occasion de la manifestation, dont la responsabilité pourrait lui être imputée. Cette garantie est automatiquement accordée aux ASCEE, grâce au contrat passé au niveau national par la FNASCE.

Tous les participants au challenge sont titulaires d'une assurance responsabilité civile et en individuel accident ; ces garanties sont automatiquement accordées aux membres des ASCEE grâce au contrat fédéral.

L'ASCEE organisatrice et la FNASCE déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de perte d'objet personnel dus notamment à la négligence des participants.

Tout sinistre susceptible d'engager la responsabilité de l'ASCEE organisatrice devra faire l'objet de la part de la victime ou à défaut de son ASCEE et avant le départ de celle-ci du lieu du challenge, d'une déclaration ou d'une réserve écrite auprès des responsables de la dite ASCEE. Toute déclaration de sinistre devra être obligatoirement remplie par la victime, signée du Président de son ASCEE et apposée du cachet de l'ASCEE.

L'envoi sera fait à l'assurance accompagnée des documents originaux les copies étant conservées à l'ASCEE.

V – DIVERS

Article N°11 : Acceptation du règlement

Par le fait de son inscription, toute personne participant au challenge déclare accepter les dispositions du règlement sans restriction ainsi que les décisions de la commission d'organisation pour les cas qui n'y seraient pas mentionnés.

Article N°12 : Cas de force majeure

En cas de force majeure, L'ASCEE organisatrice se réserve le droit de modifier tout ou partie du présent règlement avec la commission d'organisation ou d'annuler le challenge.

Article N°13 : horaires

8h30 : Accueil

9h00 : Début des rencontres

12h00 : Apéritif et repas

14h30 : Reprise des parties

19h00 : Remise des récompenses

FICHE D'INSCRIPTION INDIVIDUELLE ET FAMILIALE

ASCEE N° :

NOM	Prénom	Filiation	Intolérances alimentaires ou régime particuliers

Tarif comprenant l'aide URASCE AUVERGNE et l'Aide de l'ASCEE 63

HÉBERGEMENT		Nombre de personne	Total
Pension complète du vendredi 19/05 soir au dimanche 21/05 après midi : 2 nuits Repas du 19 soir, 20 midi et soir, 21 midi, (petit déj. compris)	85,00 €		
Pension complète du déjeuner du samedi 20/05 au dimanche 21/05 après le déjeuner	56,00 €		
Pension complète du petit déjeuner du samedi 20/05 au dimanche 21/05 après le déjeuner	60,00 €		
Repas du vendredi 19/05 soir	13,00 €		
Repas du samedi 20/05 midi	13,00 €		
Repas du samedi 20/05 soir	18,00 €		
Repas du dimanche 21/05 midi	13,00 €		
Activités			
Inscription challenge de pétanque (samedi)	1,00 €		
Visite du château d'Anjony : samedi 20/05 matin	3,00 €		
Ballade sur le sentier découverte des gorges de la Jordanne : samedi 20/05 après-midi	2,00 €		
Visite de la fabrication de fromage Salers à la ferme de Laveissière : dimanche 21/05 matin	1,00 €		
Total			

Règlement par chèques vacances ou chèque bancaire à l'ordre de L'ASCEE 63

Inscriptions avant le **14 avril 2017**

Renseignements : Philippe LIABEUF 04 73 17 37 81

FICHE INSCRIPTION RÉGIONAL PÉTANQUE DU SAMEDI 20 MAI 2017

Équipe	Joueurs	Noms et prénoms	N° adhérent
1	1		>
	2		>
2	1		>
	2		>
3	1		>
	2		>
4	1		>
	2		>
5	1		>
	2		>
6	1		>
	2		>
7	1		>
	2		>
8	1		>
	2		>
9	1		>
	2		>
10	1		>
	2		>

Inscriptions avec le chèque de règlement à l'ordre de l'ASCEE 63
avant le 14 avril 2017 à :

Philippe LIABEUF
ASCEE 63 – DREAL AUVERGNE RHONE ALPES
7 rue Léo Lagrange, 63000 CLERMONT-FERRAND

Plan de situation

